

TERMES DE RÉFÉRENCE

POUR LE RECRUTEMENT D'UNE OU UN RESPONSABLE ECOSYSTEME ENTREPRENEURIAL DES JEUNES FEMMES

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement Malagasy a reçu un financement de la Banque Mondiale pour l'exécution d'un projet intitulé « Projet d'autonomisation et de résilience des filles et des femmes ou East Africa Girl's Empowerment and Resilience Project (EAGER) – P179293. Ce projet sera mis en œuvre par le ministère de l'Éducation nationale (MEN) à travers l'Unité de facilitation du projet (UFP) et le Fonds d'intervention pour le développement (FID), en étroite collaboration avec les ministères sectoriels.

L'objectif de développement du projet EAGER est d'« accroître le niveau d'instruction et les revenus des filles et des femmes dans les zones d'intervention du projet et à renforcer la capacité institutionnelle à mettre en œuvre des politiques d'égalité des sexes ». Ce projet est structuré autour des trois (03) composantes complémentaires suivantes :

- Composante 1 : Stimuler l'accumulation du capital humain
- Composante 2 : Permettre l'accès à un emploi productif
- Composante 3 : Créer un environnement propice

Le Fonds d'Intervention pour le Développement (FID) a pour mission de coordonner toutes les activités de la composante 1.2, de composante 2 et de la composante 3 qui se résument comme suit :

1. Composante 1 : Stimuler l'accumulation du capital humain

Cette composante s'attaquera aux principaux facteurs de l'abandon scolaire des filles, soutiendra la réintégration à l'école et améliorera les résultats économiques et sociaux des filles non scolarisées. Deux programmes sont prévus dans la mise en œuvre de cette composante.

- *Sous-composante 1.1 porte sur le maintien des filles à l'école.* Il s'agit de soutenir les jeunes filles pour qu'elles puissent poursuivre leur parcours scolaire au collège. Pour ce faire, des bourses d'études leur sont octroyées et un programme d'autonomisation basée sur une éducation à la vie en harmonie est déployé au niveau des collèges de Madagascar.
- *Sous-composante 1.2 concerne les espaces sûrs pour les filles non scolarisées et viendra en appui aux filles qui ont abandonné l'école pour faciliter leur réintégration dans le système éducatif (si possible) ou leur fournira un mentorat et un développement des compétences pour leur permettre de s'engager dans des activités génératrices de revenus dans le cadre de la Composante*

2. Composante 2 : Permettre l'accès à un emploi productif

Cette composante aide les jeunes filles et les femmes à réussir dans le monde du travail. Elles sont formées pour devenir des salariées et des entrepreneures avec des meilleurs revenus tirés par des opportunités offertes au niveau régional. La composante 2 se subdivise en trois sous-composantes.

- *Sous-composante 2.1: Transition de l'école au monde travail.* Il s'agit d'aider les filles et les femmes à améliorer leur employabilité en facilitant leur accès aux emplois salariés.
- *Sous-composante 2.2: Transformation économique* ciblera les jeunes femmes déjà entrepreneures ou intéressées à le devenir. L'objectif est de réduire la dépendance des femmes à l'entrepreneuriat de survie, d'améliorer la productivité des micro-entrepreneures et de soutenir leur expansion de manière à créer des emplois. Cette sous-composante consiste à accroître les revenus des femmes. Aussi, la création et la croissance en entreprenariat sont favorisées pour créer des sources d'emplois de qualité, durable et inclusifs.

3. Composante 3 : Crédit d'un environnement propice

Cette composante viendra en appui au renforcement des capacités institutionnelles pour la mise en œuvre de réformes politiques et l'amélioration de la gestion des programmes de développement économique ciblant les femmes et les filles. La composante 3 est composée de 3 sous-composantes :

- *Sous-composante 3.1: Politiques, catalyseurs de marché et institutions.* Il s'agit de fournir une assistance technique juridique pour l'application des conventions existantes sur l'égalité des sexes. Pour ce faire, il y aura un renforcement de capacité et des subventions au bénéfice des organisations locales favorisant les femmes. L'égalité des sexes sera promue dans les marchés du travail et dans les milieux d'affaire.
- *Sous-composante 3.2: Prévention et riposte à la VBG.* Cette sous-composante sert à appuyer la mise en œuvre d'interventions de changement social et comportemental en vue de modifier les normes de genre, y compris en matière de VBG ; et à améliorer la qualité et l'accès aux services de prise en charge des cas de VBG, en particulier au niveau communautaire.
- *Sous-composante 3.3: Plateforme de connaissances EAGER.* Cette sous-composante consiste à appuyer les activités d'échanges et de partages de connaissances entre les pays pour optimiser la mise en œuvre des activités du programme.

Pour couvrir l'ensemble de ces activités « transformation économique », le FID devra s'appuyer, opérationnellement, sur un personnel qualifié et disposant de l'expérience requise. À cet effet, le FID souhaite procéder au recrutement d'une ou un Responsable écosystème entrepreneurial des jeunes femmes pour appuyer son équipe dans l'exécution de la composante 2.

2. OBJECTIFS DE LA MISSION

Placé sous la supervision hiérarchique du Chef de Service chargé du programme « Employabilité et Entrepreneuriat des filles et des femmes », Le **Responsable écosystème entrepreneurial des jeunes femmes** est chargé de planifier, mettre en œuvre, suivre et évaluer les initiatives favorisant l'autonomisation économique des jeunes femmes par la promotion de l'entrepreneuriat. Cela inclut l'accompagnement à la création et au développement d'entreprises, l'accès aux financements, l'amélioration des compétences entrepreneuriales et la création de synergies avec les acteurs du secteur privé. Le titulaire du poste est responsable du respect des procédures opérationnelles et du suivi des recommandations issues des études et audits relatifs à ce programme.

3. DESCRIPTION DE LA MISSION

Missions	Description spécifique des activités principales
1. Organisation et gestion de la sous-composante	<p>1.1 Organiser et gérer le programme entrepreneuriat des filles et des femmes en assurant la mise en œuvre des activités et le respect des objectifs du programme.</p> <p>1.2 Superviser l'équipe au niveau régional et les prestataires dans la mise en œuvre des actions d'entrepreneuriat.</p> <p>1.3 Mettre en place des mécanismes de coordination, de suivi et d'amélioration continue de la performance des acteurs terrain</p>
2. Conception, programmation et plan de travail :	<p>2.1 Élaborer des stratégies de soutien à l'entrepreneuriat des jeunes femmes (formation, accompagnement, incubation, financement, réseautage). En collaboration avec le spécialiste en entrepreneuriat et le conseiller international en entrepreneuriat féminin le responsable doit concevoir et mettre en place des stratégies adaptées pour l'amélioration de la sous-composante. Il veillera à ce que ces stratégies soient correctement communiquées et suivies par les agences responsables de la mise en œuvre sur le terrain. Le responsable s'assurera également que les équipes régionales, en charge de la supervision, contrôlent l'efficacité et la pertinence des actions menées.</p> <p>2.2 Développer et gérer des partenariats avec des institutions financières, incubateurs, entreprises et ONG œuvrant dans l'entrepreneuriat féminin. Le responsable doit concevoir et mettre en œuvre des stratégies adaptées pour renforcer l'impact de la sous-composante. Ces partenariats sont essentiels pour élargir les opportunités économiques pour les jeunes femmes. Ils permettent également de renforcer les synergies avec des acteurs expérimentés, d'assurer une meilleure adaptation aux réalités locales et de garantir la pérennité des actions. Le responsable veillera à ce que ces stratégies soient bien comprises et appliquées par les agences de mise en œuvre, et que les équipes régionales assurent un suivi rigoureux de la qualité et de la pertinence des actions sur le terrain.</p>
3. Supervision et mise en œuvre des activités :	<p>3.1 Superviser le suivi des indicateurs de performance du programme. Le responsable doit garantir la supervision et le suivi des indicateurs de performance du programme à un niveau</p>

Missions	Description spécifique des activités principales
	<p>stratégique. Il s'assurera que les équipes régionales, en coordination avec les agences et prestataires sur le terrain, suivent de manière rigoureuse les indicateurs définis et mesurent les progrès des activités. Superviser les contrats des prestataires de la sous-composante 2.2, au niveau de la Direction Générale, pour assurer l'efficacité des activités.</p>
	<p>3.2 Définir et faire appliquer les outils de suivi des bénéficiaires (tableaux de bord, suivi post-formation, coaching). En collaboration avec le spécialiste en entrepreneuriat, le conseiller international en entrepreneuriat féminin, et le responsable Suivi Evaluation le responsable aura la charge de définir et mettre en place des outils de suivi adaptés pour évaluer les entreprises des bénéficiaires ainsi que les impacts du programme sur les jeunes femmes. Les équipes régionales seront responsables de l'application de ces outils sur le terrain, en s'assurant que les prestataires suivent correctement les procédures et recueillent les données nécessaires</p>
	<p>3.3 Participer à la rédaction de rapports périodiques d'évaluation. Le responsable collaborera à la rédaction des rapports périodiques d'évaluation du programme. Il coordonnera les informations collectées par les équipes régionales et les prestataires sur le terrain, en s'assurant que toutes les données nécessaires à l'évaluation sont collectées et analysées correctement pour une rédaction claire et pertinente.</p>
	<p>3.4 Faire le suivi et la gestion des partenariats dans le cadre de la sous-composante 2.2</p>
	<p>3.5 Faire un suivi rigoureux des activités mises en place par les différents prestataires.</p>
4. Appui et contribution	<p>4.1 En collaboration avec l'équipe chargée de la Passation des Marchés, contribuer activement au processus de passation des marchés à caractère technique liés aux activités de la composante 2.2 ;</p> <p>4.2 En collaboration avec la DPSEI, mettre en place des mécanismes de suivi et d'évaluation pour mesurer l'impact des activités sur les filles et les femmes, en particulier en termes d'insertion professionnelle des jeunes femmes</p> <p>4.3 Assurer l'opérationnalisation des conventions de partenariat signées par le FID liées au projet EAGER ;</p> <p>4.4 Participer aux diverses réunions (Internes et externes) relevant de son domaine.</p> <p>4.5 Mettre en œuvre et mettre à jour le manuel opérationnel de la sous-composante 2.1, en lien avec les équipes concernées.</p>

La liste des missions ci-dessus n'est pas limitative, le titulaire du poste aura à effectuer toutes autres tâches qui pourraient lui être confiées dans le domaine de ses compétences.

4. DUREE DE LA MISSION

La mission s'inscrit dans la durée globale du projet. Elle sera structurée en phases annuelles renouvelables, sur la base d'une évaluation des performances satisfaisantes après une période d'essai de six (6) mois.

5. PROFIL DU CANDIDAT

Le/la candidat(e) recherché(e) doit répondre aux critères suivants :

Formation :

- Être titulaire d'un diplôme de niveau Bac+4 (Master) en économie, gestion, développement local, sciences sociales, ou tout autre domaine pertinent.

Expérience professionnelle :

- Avoir au minimum cinq (05) années d'expérience professionnelle pertinente dans le développement de l'entrepreneuriat, l'accompagnement de TPE/PME, ou la mise en œuvre de programmes de développement économique, avec une forte orientation genre.
- Expérience avérée dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de projets ou programmes d'appui à l'entrepreneuriat féminin.
- Une connaissance de l'écosystème entrepreneurial malgache, notamment en matière de dynamiques d'autonomisation économique, est fortement souhaitée.
- Expérience de collaboration avec des partenaires techniques et financiers (notamment Banque Mondiale, agences des Nations Unies) ou dans des projets financés par des bailleurs de fonds.

Compétences techniques :

- Maîtrise des approches de développement entrepreneurial (formation, incubation, accompagnement, mentorat, accès au financement, etc.).
- Compétences en suivi-évaluation, en gestion de partenariats multi-acteurs.
- Bonne compréhension des enjeux de genre et de l'inclusion sociale dans les projets de développement.
- Rédiger des rapports clairs et précis, et réaliser des présentations orales convaincantes.
- Capacité à élaborer et suivre des plans de travail et des budgets.
- Maîtrise des outils informatiques (Word, Excel, PowerPoint, etc.), et des outils de reporting.

Compétences comportementales :

- Leadership affirmé et esprit d'initiative.
- Excellentes capacités organisationnelles et de planification.

- Excellentes aptitudes en communication orale et écrite, en français et en malgache ; la connaissance de l'anglais serait un atout.
- Sens du travail en équipe et capacité à collaborer avec des partenaires variés (institutions publiques, secteur privé, ONG, etc.).
- Autonomie, rigueur, intégrité, et forte motivation pour les questions d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes.

6. DOSSIER A FOURNIR

La soumission des candidatures s'effectue **exclusivement en ligne** via le lien suivant : <https://recrutement.fid-server.org>.

Une fois le formulaire dûment rempli, **le curriculum vitae du candidat sera automatiquement généré** par le système.

Le dossier à insérer devra comprendre les pièces suivantes :

- Une **lettre de motivation détaillée** ;
- Une **copie du ou des diplômes** ;
- Des **copies des contrats, attestations de travail** ou tout autre document justifiant les qualifications et expériences acquises ;
- Les **références professionnelles** ainsi que les **coordonnées des anciens employeurs**.

Des vérifications pourraient être faites sur les dossiers fournis. Un entretien (ou interview) pourrait être organisé, au besoin, pour les candidats présélectionnés sur la base de l'examen et évaluation de leurs dossiers.

ANNEXE 1: FRAUDE ET CORRUPTION

(Le texte de cette Annexe 1 ne doit pas être modifié)

1. Objet

1.1 Les Directives de la Banque en matière de lutte contre la fraude et la corruption, ainsi que la présente section, sont applicables à la passation des marchés dans le cadre des Opérations de Financement de Projets d'Investissement de la Banque.

2. Exigences

2.1 La Banque exige, que les Emprunteurs (y compris les bénéficiaires de ses financements), les Soumissionnaires (candidats/proposants), consultants, entrepreneurs et fournisseurs, les sous-traitants, sous-consultants, prestataires de services, tous les agents (déclarés ou non) ; ainsi que leur personnel se conforment aux normes les plus strictes en matière d'éthique, durant le processus de passation, la sélection, et l'exécution des contrats financés par la Banque, et s'abstiennent de toute fraude et corruption.

2.2 En vertu de ce principe, la Banque

a. aux fins d'application de la présente disposition, définit comme suit les expressions suivantes :

- i. est coupable de « corruption » quiconque offre, donne, sollicite ou accepte, directement ou indirectement, un quelconque avantage en vue d'influer indûment sur les actions d'une autre personne ou entité ;
- ii. se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque agit, ou dénature des faits, délibérément ou par négligence grave, ou tente d'induire en erreur une personne ou une entité, afin d'en retirer un avantage financier ou de toute autre nature, ou se dérober à une obligation ;
- iii. se livrent à des « manœuvres collusives » les personnes ou entités qui s'entendent afin d'atteindre un objectif illicite, notamment en influant indûment sur l'action d'autres personnes ou entités ;
- iv. se livre à des « manœuvres coercitives » quiconque nuit ou porte préjudice, ou menace de nuire ou de porter préjudice, directement ou indirectement, à une personne ou entité, ou à leurs biens, en vue d'influer indûment sur les actions de cette personne ou entité ; et
- v. se livre à des « manœuvres obstructives » :
 - (a) quiconque détruit, falsifie, altère ou dissimule délibérément les preuves sur lesquelles se base une enquête de la Banque en matière de corruption ou de manœuvres frauduleuses, coercitives ou collusives, ou fait de fausses déclarations à ses enquêteurs destinées à entraver son enquête ; ou bien menace, harcèle ou intimide quelqu'un aux fins de l'empêcher de faire part d'informations relatives à cette enquête, ou bien de poursuivre l'enquête ; ou
 - (b) celui qui entrave délibérément l'exercice par la Banque de son droit d'examen tel que stipulé au paragraphe (e) ci-dessous.

- b. rejette la proposition d'attribution d'un marché ou contrat si elle établit que la personne physique ou morale à laquelle il est recommandé d'attribuer ledit marché ou contrat, ou l'un des membres de son personnel ou de ses agents, sous-consultants, sous-traitants, prestataires de service, fournisseurs, ou un de leurs employés, s'est livré, directement ou indirectement, à un acte de corruption, une manœuvre frauduleuse, collusive, coercitive ou obstructive en vue de l'obtention dudit marché ou contrat ;

- c. outre les recours prévus dans l'Accord de Financement, pourra décider d'autres actions appropriées, y compris déclarer la passation du marché non-conforme si elle détermine, à un moment quelconque, que les représentants de l'Emprunteur ou d'un bénéficiaire du financement, s'est livré à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses, collusives, coercitives ou obstructives pendant la procédure de passation du marché, de sélection ou d'exécution du marché, sans que l'Emprunteur ait pris, en temps voulu et à la satisfaction de la Banque, les mesures nécessaires pour remédier à cette situation , y compris en manquant à son devoir d'informer la Banque lorsqu'il a eu connaissance desdites pratiques ;
- d. sanctionnera une entreprise ou un individu, dans le cadre des Directives de la Banque en matière de lutte contre la fraude et la corruption, et conformément aux règles et procédures de sanctions applicables de la Banque, y compris en déclarant publiquement l'exclusion de l'entreprise ou de l'individu pour une période indéfinie ou déterminée (i) de l'attribution d'un marché financé par la Banque ou de pouvoir en bénéficier financièrement ou de toute autre manière¹ (ii) de la participation² comme sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur de biens ou prestataire de services désigné d'une entreprise par ailleurs éligible à l'attribution d'un marché financé par la Banque ; et (iii) du bénéfice du versement de fonds émanant d'un prêt de la Banque ou de participer d'une autre manière à la préparation ou à la mise en œuvre d'un projet financé par la Banque ;

exigera que les dossiers d'appel d'offres/appel à propositions, et que les contrats et marchés financés par la Banque, contiennent une disposition exigeant des Soumissionnaires (candidats/proposants), consultants, fournisseurs et entrepreneurs, ainsi que leurs sous-traitants, sous-consultants, prestataires de services, fournisseurs, agents, et personnel, autorisent la Banque à inspecter³ les pièces comptables, relevés et autres documents relatifs à la passation du marché, à la sélection et/ou à l'exécution du marché ou contrat, et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par la Banque.

¹ Pour écarter tout doute, les effets d'une telle sanction sur la partie concernée concernent, de manière non exhaustive, (i) le dépôt de candidature à la préqualification, l'expression d'intérêt pour une mission de consultant, et la participation à un appel d'offres directement ou comme sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur, ou prestataire dans le cadre d'un tel contrat, et (ii) la conclusion d'un avenant ou un additif comportant une modification significative à un contrat existant.

² Un sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur de biens ou services (différents intitulés sont utilisés en fonction de la formulation du dossier d'appel d'offres) désigné est une entreprise ou un individu qui (i) fait partie de la demande de pré qualification ou de l'offre du Soumissionnaire compte tenu de l'expérience spécifique et essentielle et du savoir-faire qu'il apporte afin de satisfaire aux conditions de qualification pour une offre déterminée ; ou (ii) a été désigné par l'Emprunteur.

³ Les inspections menées dans ce cadre sont des vérifications sur pièces du fait de leur nature. Ils comprennent des activités de recherche documentaire et factuelle entreprises par la Banque, ou des personnes désignées par elle, afin de vérifier des aspects spécifiques relevant d'une enquête ou d'un audit, tel que l'évaluation de la véracité d'une accusation éventuelle de Fraude et Corruption, par le moyen de dispositif approprié. De telles activités peuvent inclure, sans limitation, d'avoir accès à des documents financiers d'une entreprise ou d'une personne et les examiner, faire des copies de ces documents selon les besoins, d'avoir accès à tous autres documents, données et renseignements (sous forme de documents imprimés ou en format électronique) jugés pertinents aux fins de l'enquête ou de l'audit et les examiner, faire des copies de ces documents selon les besoins, avoir des entretiens avec le personnel et toute autre personne, mener des inspections physiques et des visites de site, et obtenir la vérification de renseignements par une tierce partie

